

Quel modèle de partage du travail ?

Guy Démarest*

POUR DES RAISONS PROFONDES ET STRUCTURELLES, LA croissance ne reviendra pas durablement à 3 % par an, ni même à 1,5 % ou 2 %, soit le rythme annuel moyen de croissance des économies capitalistes depuis leur révolution industrielle. Seules les périodes de rattrapage d'une économie plus avancée ont connu une croissance plus rapide. Mais ni la France ni l'Europe n'ont plus de champion (américain) à rattraper. Sans compter les multiples menaces qui pèsent sur la croissance, qu'il s'agisse des coûts des dégâts environnementaux (chocs climatiques, épuisement des ressources), d'un déficit pérenne de la demande globale (Larry Summers), du ralentissement des gains de productivité (Robert Gordon) ou des menaces d'un nouvel effondrement financier ^[1].

Aussi, espérer que le « retour » de la croissance fera reculer le chômage relève d'une illusion. Faut-il pour autant renoncer au plein-emploi ? Non, à condition de réhabiliter la baisse du temps de travail dans les politiques de l'emploi.

Ce que je montre ici est que la croissance est une condition permissive de la création d'emplois, mais qu'elle n'est pas sa

* **Guy Démarest** est doctorant, chargé de cours à l'université d'Orléans et professeur agrégé de SES.

[1] Voir les articles de Michel Aglietta et Natacha Valla et de Xavier Ragot, respectivement pages 8-26 et 27-38 de ce numéro.

source directe. La croissance n'a pas créé de travail supplémentaire dans les trois principales économies européennes depuis 1950, et en France depuis la fin du XIX^e siècle ^[2].

Emploi et heures travaillées : des évolutions divergentes

Les deux notions de travail et d'emploi diffèrent. L'emploi (E) se mesure par le nombre de personnes exerçant une activité rémunérée, salariée ou indépendante, alors que la quantité de travail se mesure par le nombre total des heures travaillées (THT) au cours d'une année par ces mêmes travailleurs. A l'échelle d'un pays comme à celle d'une entreprise, l'emploi est le résultat de la division du total des heures de travail par la durée moyenne travaillée (DMT). Le total des heures de travail est quant à lui le résultat de la division du PIB par la productivité horaire. Or le total des heures travaillées et l'emploi ne suivent les mêmes variations que si la durée moyenne travaillée est constante, ce qu'elle n'est pas, ni sur la courte ni sur la longue période. Ignorer cette différence mène à ignorer le rôle majeur joué par la durée du travail.

Dans la longue période, l'emploi et le total des heures travaillées suivent le plus souvent des évolutions divergentes, non parallèles et non proportionnelles. Ainsi, depuis 1950, en France, la quantité d'heures travaillées annuellement a diminué de 10 %, alors que l'emploi a crû de 40 % ^[3]. C'est seulement parce que la baisse de la durée moyenne du travail a été plus rapide que celle du nombre d'heures travaillées qu'il y a eu hausse de l'emploi. En réalité, la croissance n'a pas nécessité davantage de travail (THT) depuis 1950, elle en a nécessité moins. Seule l'utilisation des gains de productivité horaire pour réduire la durée moyenne du travail a permis de créer des emplois en nombre significatif, aussi bien durant les Trente Glorieuses qu'après 1975.

C'est entre 1950 ^[4] et 1974 que la baisse du total des heures travaillées est la plus accusée : - 6 %, alors que l'emploi progresse sur la même période de 13 %. Le PIB a plus que triplé en utilisant 6 % de travail humain en moins. Malgré son rythme très élevé, la croissance du PIB est donc restée moins rapide que celle des gains de productivité horaire (mécanisation, organisation du travail...), qui ont réduit le besoin de l'économie en travail humain, rendant nécessaire la baisse de la DMT

[2] Les séries de Claude Thélot et Olivier Marchand (*Le travail en France. 1800-2000*, Nathan, 1997) montrent, pour la France, une baisse du nombre total des heures travaillées de 28 % entre 1896 et 1998, tandis que la richesse produite était multipliée par 12 et la productivité par heure de travail par 28.

[3] Par la suite, sauf mention contraire, les données proviennent du Conference Board du Groningen Growth and Development Centre : www.conference-board.org/data/economydatabase/

[4] Nous utilisons ici les séries récentes du Conference Board, qui débutent en 1950, une fois passés les années particulières de l'immédiat après-guerre et de la reconstruction.



tout en offrant les moyens de la financer. En toute rigueur, ce n'est donc pas la croissance qui a créé des emplois mais la réduction de la DMT. Bien sûr, sans gains de productivité, les salaires n'auraient pas pu augmenter et les salariés auraient alors refusé la baisse de la durée du travail. En ce sens, la croissance autorise la création d'emplois en permettant de financer la réduction du temps de travail, mais elle ne crée pas de travail.

Sur cette période, la réduction de la durée moyenne travaillée s'explique d'abord par un fort recul de l'emploi agricole et indépendant, où les durées de travail sont longues (effet de structure) ; ensuite, par un recul progressif des heures supplémentaires très conséquentes au sortir de la guerre et par la généralisation progressive des troisième et quatrième semaines de congés payés ; enfin, par l'existence d'une durée légale du travail ramenée à 40 heures par semaine en 1936, qui a joué un rôle de référence pour les négociations et les nombreux conflits sociaux de ces années.

**LA CROISSANCE AUTORISE LA CRÉATION
D'EMPLOIS EN PERMETTANT DE FINANCER
LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL,
MAIS ELLE NE CRÉE PAS DE TRAVAIL**

Des logiques différentes selon les pays

De 1975 à 2015, depuis le début de la « crise économique », le total des heures travaillées est stable en France (en réalité, il a fortement chuté entre 1980 et 1985, avant de remonter lentement et de revenir en 2015 quasiment au même niveau que celui de 1975, à 1 % près). Or l'emploi a augmenté de 24 % entre 1975 et 2015, à nouveau grâce à la baisse de la DMT, de 20 %.

En Europe, l'emploi est porté par la baisse du temps de travail

Evolution comparée entre 1975 et 2015, en %, du PIB, du total des heures travaillées, de la durée moyenne travaillée et de l'emploi

	PIB	Total des heures travaillées	Durée moyenne travaillée	Emploi
France	+ 112 %	- 1,2 %	- 20 %	+ 24,2 %
Allemagne	+ 105 %	- 12,9 %	- 24 %	+ 15 %
Royaume-Uni	+ 134 %	+ 11,3 %	- 11 %	+ 25,4 %
Etats-Unis	+ 203 %	+ 65,6 %	- 2 %	+ 69,6 %

Source : calculs d'après The Conference Board

Le Royaume-Uni connaît sur la même période une augmentation de l'emploi à peu près équivalente à celle de la France, mais selon une logique assez différente : l'emploi résulte à la fois d'une croissance du PIB plus rapide (moins d'austérité) et d'une augmentation du nombre total des heures travaillées, due à de moindres gains de productivité (qui baissent même depuis 2007), alors que la réduction de la durée moyenne travaillée est moindre. La faiblesse des gains de productivité horaire est en grande partie le résultat de l'extension des bas salaires dans les activités de services non mécanisables. C'est pourquoi la « victoire » anglaise contre le chômage se paye, comme aux Etats-Unis, par une forte hausse de la pauvreté au travail. En Allemagne, on a assisté au contraire à une baisse très sensible du nombre total d'heures travaillées ^[5], qui s'accompagne d'une diminution importante de la durée moyenne de travail.

Au-delà de ces différences, la baisse de la durée du travail a continué de jouer au cours des quarante dernières années un rôle majeur dans la progression de l'emploi dans les trois principaux pays européens. Mais dans tous ces pays, elle répond à d'autres facteurs que durant les Trente Glorieuses. Elle s'explique notamment par l'essor du temps partiel, qui s'est développé dans tous les pays riches, avec une ampleur différente. Selon les données d'Eurostat ^[6], la part des salariés à temps partiel parmi les actifs est passée en France de 16,8 % à 18,1 % entre 2000 et 2013, pendant qu'elle passait de 19,1 % à 26,7 % en Allemagne et de 24,4 % à 25,6 % au Royaume-Uni : en France, cette part est nettement inférieure et a moins augmenté qu'en Allemagne sur la période. En outre, en 2013, la durée moyenne d'un temps partiel est inférieure de

[5] Cette tendance s'inverse cependant au cours des quinze dernières années, notamment sous l'influence des lois Hartz.

[6] Les données de l'OCDE, inférieures de quelques points, indiquent cependant les mêmes écarts et les mêmes tendances, et même une baisse pour la France.



Une durée du travail mieux partagée en France

Durées moyennes du travail en 2013, en heures

	Durée moyenne par semaine	Durée moyenne des temps partiels	Durée moyenne des temps complets
France	35,9	22,2	38,9
Allemagne	35,2	18,3	41,5
Royaume-Uni	35,5	18,8	41,3
UE à 15	35,8	19,7	40,6

Source : Eurostat, repris dans « Travailler moins pour plus d'égalité », Note Ecologiques publiées par la Fondation Jean-Jaurès, avril 2015.

3,4 heures en Angleterre et de presque 4 heures en Allemagne par rapport à la France (voir tableau page 51). La clef du succès de ces pays en matière d'emploi réside en bonne partie dans l'inégalité croissante des durées du travail ^[7].

Le recours accru au temps partiel aggrave directement les inégalités de revenus et de genre. Dans l'Allemagne « modèle », 64 % des temps partiels sont occupés par des femmes, qui travaillent en moyenne 8 heures de moins que les hommes, quand l'écart n'est que de 4 heures ^[8] dans notre modèle français si peu défendu.

Une question de partage

La question est donc de savoir comment on partage le travail. Une durée moyenne de travail de 30 heures hebdomadaires peut coexister avec un chômage de masse si certains salariés continuent à accumuler des heures de travail tandis que d'autres ne peuvent exercer que des miettes de temps complets d'emploi et que d'autres, enfin, en sont privés. Mais un partage égalitaire ne veut pas dire uniforme, et on peut imaginer de multiples variantes dans la mise en œuvre : passer à la semaine de 4 jours ; moduler les temps de travail selon la pénibilité des métiers (mesurable par l'espérance de vie à 35 ans ou à 50 ans des salariés ayant exercé exclusivement telle profession) ; accompagner l'aspiration à travailler moins en créant un droit opposable au temps partiel choisi, l'employeur devant se justifier en cas de refus ; créer un compte épargne-temps individuel sur la vie professionnelle ^[9], permettre à chacun de faire des pauses dans son parcours professionnel, pour les enfants, pour les études, pour la formation et la réorientation, pour les années sabbatiques. Le social, le sociétal et l'économique sont imbriqués, les questions des temps de vie et du temps de travail sont articulées.

Il n'est cependant pas facile de faire de la durée du travail une variable active au service de l'emploi. D'abord, parce qu'elle l'a rarement été dans l'histoire des revendications sociales. Les réductions de la durée légale (dimanche, « semaine anglaise » puis week-end, congés payés...) ont d'abord été revendiquées pour améliorer les conditions de travail et de vie, comme une contrepartie nécessaire à l'intensification du travail, une « *aspiration à un temps de vivre libéré de l'exploitation et, au-delà, à une autre société* » ^[10],

[7] Plusieurs études confirment le lien entre temps partiel et emploi pour la France et l'Allemagne, voir notamment « Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde », par Gérard Bouvier et Fatoumata Diallo, *Insee Première* n° 1273, janvier 2010. Et « Temps partiel et partage du travail : une comparaison France/Allemagne », par Nicolas Costes, Laurence Rambert et Emmanuel Saillard, *Trésor-Eco* n° 141, janvier 2015.

[8] Voir « Et si on reparlait réduction du temps de travail ? », *Alternatives Economiques* n° 347, juin 2015.

[9] « Travailler moins pour plus d'égalité », Note Ecolinks publiée par la Fondation Jean-Jaurès, avril 2015.

[10] *In Le temps de travail, une histoire conflictuelle*, par François Guedj et Gérard Vindt, Syros, 1997, p. 121.

comme un droit au loisir et au temps libre. La réduction du temps de travail est également un choix de société : temps des hommes et des femmes, temps sociaux, temps privés ou collectifs, etc. Aujourd'hui, après des années de compression salariale, les salariés désirent des revenus avant de désirer du temps. Ensuite, parce que la majorité des économistes refusent encore, sans argument intellectuel solide, de voir dans la baisse de la durée du travail un outil au service de l'emploi. C'est d'autant plus surprenant qu'ils acceptent généralement la décomposition *a posteriori* comme relevant d'une tautologie : pour le dire autrement, ils acceptent que l'histoire ait pu se faire, mais ils refusent à leurs contemporains la possibilité de la faire à nouveau.

LA MAJORITÉ DES ÉCONOMISTES REFUSENT ENCORE, SANS ARGUMENT INTELLECTUEL SOLIDE, DE VOIR DANS LA BAISSÉ DE LA DURÉE DU TRAVAIL UN OUTIL AU SERVICE DE L'EMPLOI

Par ailleurs, il existe des difficultés concrètes à résoudre, que les expériences françaises récentes (39 heures en 1982 et 35 heures en 2000) ont rappelées ^[11]. Il faut en effet convaincre les entreprises et les accompagner dans leur réorganisation (financement, dialogue social, coopératives de salariés en temps partagé, aides à la formation et à la mobilité des salariés, etc.) ; convaincre les salariés, dont les plus modestes ne peuvent aujourd'hui accepter des baisses de salaires, trop longtemps comprimés ; convaincre l'opinion, en construisant un projet politique et de société qui intègre la réduction de la durée du travail et une répartition plus égalitaire du temps de travail ; s'extraire des croyances libérales actuellement dominantes, rejoindre et fédérer les économistes et les mouvances politiques qui portent ces revendications en Europe comme aux Etats-Unis, et qui sont actuellement dans les marges du jeu politique et des thèses « scientifiques » en économie.

Quel financement ?

Mais la difficulté jugée aujourd'hui la plus « insurmontable » économiquement et politiquement est celle du financement. Le maintien du niveau de salaire pour un temps de travail réduit correspond à une hausse de salaire horaire. En supposant le volume d'heures travaillées constant, une baisse du temps de travail de 10 % représente une facture de plus de 70 milliards d'euros. Faute de croissance, on ne peut plus compter sur les gains de productivité pour la financer. En outre, la faiblesse

[11] Ces difficultés n'ont pas empêché les dernières années du XX^e siècle (1997-2001) de détenir le record de créations d'emplois. Les 35 heures ont créé 350 000 emplois directement, mais bien plus indirectement en redonnant confiance. De surcroît, elles ont donné un souffle neuf au dialogue social. Voir le rapport de la députée Barbara Romagnan, « Rapport sur l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail », décembre 2014.



du taux de marge moyen des entreprises françaises laisse peu de place à une augmentation de la part des salaires dans la valeur ajoutée ^[12].

Le financement d'une telle mesure ne peut donc prendre appui que sur une réforme fiscale. La hausse du salaire horaire pourrait par exemple être compensée par une baisse équivalente de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les salaires. Cette formule présente l'avantage de pouvoir être modulée selon la taille et/ou la situation de l'entre-

prise, ou encore le niveau du salaire. Evaluer ce qu'il en coûterait finalement à la collectivité est un exercice délicat, reposant sur plusieurs hypothèses, à commencer par la création d'emplois qui en résulterait. Des emplois supplémentaires permettent en effet de moindres dépenses d'indemnisation chômage et des entrées de cotisations et d'impôts supplémentaires. Le coût net de la mesure en serait réduit d'autant. Son financement pourrait provenir d'une hausse des taxes sur l'énergie, pour encourager la transition énergétique, complétée éventuellement par une hausse de la TVA. Ces taxes présentent en outre l'avantage d'améliorer la compétitivité de la production française, puisqu'elles pèsent sur les importations et non sur les exportations.

Réintégrer la réduction du temps de travail dans les politiques d'emploi suppose de parcourir un chemin intellectuel pour tous ceux qui ambitionnent réellement de revenir au plein-emploi, syndicats, salariés, citoyens, dirigeants, partis politiques. C'est la clef qui permet de mettre en cohérence les objectifs d'emploi, de réduction des inégalités, de transition écologique ^[13] et de retour du progrès social. Ce pourrait être la colonne vertébrale d'un nouveau modèle de développement.

Un gouvernement de gauche s'honorerait à s'engager dans une telle voie, alors que les partis « sociaux-libéraux » européens s'emploient au contraire à prendre la direction opposée depuis leur virage libéral des années 1980, gouvernements socialistes depuis 2012 compris. Voilà de quoi fonder d'autres réformes structurelles que celles nourries par l'utopie libérale d'un marché autorégulateur. Mais les dirigeants européens

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EST LA CLEF QUI PERMET DE METTRE EN COHÉRENCE LES OBJECTIFS D'EMPLOI, DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS, DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE RETOUR DU PROGRÈS SOCIAL

[12] Rappelons que cette moyenne masque d'énormes disparités entre les entreprises. Les très grandes organisent comptablement leur faible rentabilité apparente grâce à l'optimisation, voire à l'évasion et la fraude fiscales. Reste que les grandes entreprises représentent moins du tiers de l'effectif salarié.

[13] La sociologue américaine Juliet Schor montre notamment que les longues durées de travail s'accompagnent de coûts élevés (transports, services domestiques) et alourdissent l'empreinte écologique. Inversement, réduire la place du travail marchand libère du temps pour des initiatives porteuses d'une meilleure qualité de vie.

libéraux et sociaux-libéraux préfèrent miser sur un retour conjoncturel de la croissance (grâce à une baisse du prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt, fatalement temporaires). Malheureusement, quand bien même la croissance « reviendrait », il faudrait des décennies pour simplement amoindrir le chômage officiel (Insee), comme le montre le travail de projection de France Stratégie ^[14]. Une répartition inégalitaire du temps de travail peut faire illusion un certain temps, avant de buter sur les impasses qu'elle génère. Fractionnement des temps de travail, insuffisance chronique de la dépense, hausse des inégalités et de la pauvreté, découragement des travailleurs ^[15] : ce système est incapable de nous rapprocher d'un véritable plein-emploi. ■

[14] « Les métiers en 2022 », avril 2015, disponible sur www.strategie.gouv.fr
Voir aussi « Le papy-boom ne va pas tout régler », *Alternatives Economiques* n° 347, juin 2015.

[15] Rappelons que le taux d'activité a lourdement chuté aux Etats-Unis depuis une quinzaine d'années.